

# Scolarisation des EANA, élèves allophones nouvellement arrivés en France

## 1 ère étape

Accueil et inscription au CASNAV

## 2ème étape

Évaluation CASNAV: test de positionnement existant dans les langues d'origine.

## 3ème étape

### Inclusion dans les établissements scolaires:

- Dispositif **UPE2A** ( unité pédagogique élèves allophones nouvellement arrivés en France) dans les écoles primaires ou les collèges pour les moins de 16 ans
- Dispositif **FLS-FLE sco** ( français langue seconde ou étrangère), **Plateforme de scolarisation** dans les lycées professionnels pour les plus de 16 ans.

La classe UPE2A ou classe d'adaptation qui n'excède pas une année et peut aller jusqu'à deux ans si l'élève est NSA (non scolarisé auparavant), peut être totale ou partielle selon le niveau de l'élève après le positionnement du CASNAV, ( Centres académiques de scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage) qui met en évidence les acquis de l'élève. Elle est **totale** si l'élève n'a pas une maîtrise suffisante du français qui lui permet de suivre une scolarité dans une classe normale.

L'inclusion dans une classe normale est assurée dès que possible et dès que l'élève est en mesure de suivre le cursus ordinaire et s' il a acquis suffisamment de bases de la langue française.

L'emploi du temps de chaque élève a donc un caractère évolutif et son intégration dans un cursus ordinaire après une concertation de toute l'équipe pédagogique doit s'appuyer sur des évaluations régulières proposées par l'enseignant FLE.

Le français enseigné dans les classes UPE2A ou plateforme de scolarisation doit être pensé et envisagé comme une langue vivante qui s'appuie sur des situations concrètes qui permettent à l'élève de découvrir le fonctionnement de la langue française sur le plan lexical et syntaxique.

Si l'élève est en mesure de suivre une classe ordinaire au collège, l'inclusion est immédiate après une période d'adaptation et tout en gardant quelques heures de FLE

afin de travailler des compétences particulières. Au lycée, il existe une classe de passation où l'élève est en inclusion totale pendant 15 jours dans le CAP ou BAC pro voulu par l'élève qui permet d'évaluer l'adaptation de l'élève. Si et après concertation avec l'équipe éducative, la famille et l'élève, le pronostic est favorable à une inclusion définitive l'élève peut suivre un CAP ou un BAC Pro. Si l'élève est en difficulté et n'est pas en mesure de suivre un cursus normal, l'inclusion est reportée ou progressive dans la mesure où elle est envisagée dans certaines disciplines où l'élève peut comprendre et apprendre sans se sentir perdu.

A la fin de l'année scolaire, l'élève en 3ème au collège ou en classe de plateforme de scolarisation au lycée doit remplir un dossier d'orientation selon ses vœux et selon son niveau en français et en mathématiques.

Un dossier de persévérance est rempli par le professeur FLE de l'élève (lycée) afin de donner un bonus supplémentaire au dossier de l'élève allophone auprès des chefs d'établissement qui vont l'accueillir.

Selon les places disponibles les élèves sont affectés dans les différents établissements. Si les élèves n'ont pas pu avoir une place dans un établissement la classe de plateforme est proposée en attendant une réaffectation.